

Q. N'est-il pas vrai que M. l'abbé Gosselin n'a fait qu'exprimer ses regrets de voir cet incident rendu devant une cour criminelle, et sa surprise de voir qu'un article écrit sans malice pût donner lieu à une pareille procédure ?

R. M. l'abbé Gosselin, lors de cette conversation, a formellement exprimé ses plus profonds regrets de ce que l'article avait été écrit, et pour ma part, je ne pouvais donner d'autre interprétation aux remarques qu'il a faites en ce moment-là.

Q. Alors, c'est là votre interprétation ?

R. C'est ce que j'ai cru comprendre.

Q. Ayant été présent moi-même, et ayant formellement compris que M. l'abbé Gosselin avait exprimé des regrets, non pas quant à la publication de l'article, mais quant à l'interprétation que vous lui donniez et quant à la malice que vous supposiez chez l'auteur, ne croyez-vous pas que cette interprétation est la véritable ?

R. J'attribue les deux interprétations au degré d'intelligence de ceux qui l'ont entendue.

Q. Alors, c'est au magistrat de juger du degré d'intelligence des deux auditeurs ?

R. Il y avait d'autres auditeurs présents.

Q. Connaissiez-vous M. l'abbé D. Gosselin avant cette présentation ?

R. Je n'avais pas l'honneur de connaître M. l'abbé D. Gosselin.

Q. Vous connaissait-il lui-même ?

R. Je n'en sais rien, mais je ne le crois pas, et je ne l'avais jamais rencontré.

Q. L'article dont vous vous plaignez dans votre dénonciation mentionne qu'il a été écrit d'après la *Vérité* de Québec, savez-vous si c'est le cas ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Avez-vous lu, dans la *Vérité* de Québec, antérieurement à l'article publié par la *Semaine Religieuse* de Québec, reproduit dans votre information, un article dénonçant comme dangereuse pour les mœurs, la *Bibliothèque* que vous vous vantiez tant de faire circuler à Montréal ?

R. Je ne pourrais pas dire précisément à quelle date j'ai lu l'article de la *Vérité* ; les deux journaux me sont arrivés ensemble, dans le même temps.

Q. Quel était le journal antérieur en date ?

R. Je ne pourrais le dire sans voir les journaux.

(À suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Buckland, le 26 ; à Lourdes de Mégantic, le 27 ; à Saint-Jean Port-Joli, le 29 ; à Saint-David, le 31.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf